

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC PARIS SAINT MICHEL 6 BOULEVARD SAINT MICHEL 75006 PARIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 14 000 €.

MR LEMOINE ULYSSE, représentant de la société 1922 Paris S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 22 RUE VISCONTI 75006 PARIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MR LEMOINE ULYSSE	462	4 620 €
MME MORENO PAOLA	392	3 920 €
MR BOYER CONSTANT	294	2 940 €
MR VAURES ALEXIS	252	2 520 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30066 30066 00020417701 27

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 31 juillet 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

ALIENOR DEMANGE
CHARGÉE D'AFFAIRES
0153354421

JST14

